



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD

## AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

### PROJET DE RÈGLEMENT NO. 363-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE DÉMOLITION NO. 338-2023 CONCERNANT DES MODIFICATIONS AUX IMMEUBLES ASSUJETTIS.

Aux personnes intéressées par ce projet de règlement.

Avis public est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement no. 363-2024 modifiant le règlement de démolition no. 338-2023 concernant des modifications aux immeubles assujettis.

#### Résumé des modifications proposées au règlement de démolition :

La Municipalité est récemment venue identifier dans le plan d'urbanisme no. 186-2008, un secteur à revitaliser et à requalifier de façon à revoir, compte tenu des nouvelles réalités, les besoins en matière d'habitation et d'autre part à assurer la vitalité de ce secteur et son dynamisme.

Afin de conserver une certaine cohérence urbanistique, la Municipalité désire donc assujettir tous les projets de démolition des immeubles situés à l'intérieur de ce secteur à une analyse par le comité de démolition.

Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement est prévue le **12 août 2024 à 20h**, dans la salle du conseil située au Pavillon des loisirs au **1512, rue Saint-Georges, Saint-Bernard (QC) G0S 2G0**. Au cours de cette consultation, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire de façon orale ou en déposant un mémoire.

Le texte de ce projet de règlement est disponible sur le site web de la Municipalité (<https://saint-bernard.quebec/>). Une version papier est disponible sur demande au bureau de la soussignée.

Donné à Saint-Bernard, ce 12 juillet 2024.

(Signé)

Marie-Eve Parent

Directrice générale et greffière-trésorière